



Rn PAT

Réseau national
des Projets Alimentaires Territoriaux



***Les PAT et le RnPAT
Poitiers, le 3 juin 2019***

Attention, risque de confusion

Sous le vocable PAT, on désigne des réalités diverses :

- Des préfigurations de PAT : le terme a été employé pour étudier en amont de la Loi et juste après, des projets locaux sensés préfigurer le PAT.
- Des PAT reconnus par le Ministère de l'Agriculture
- Des PAT en élaboration : c'est dans majorité des cas, ce processus que l'on appelle PAT
- Les réponses à l'AAP PNA dans la catégorie PAT, notamment des démarches méthodologiques en vue de développer des PAT

Le Projet Alimentaire Territorial

« Les actions répondant aux objectifs du programme national pour l'alimentation et aux objectifs des plans régionaux de l'agriculture durable (...) peuvent prendre la forme de **projets alimentaires territoriaux**. Ces derniers visent à **rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs et à développer l'agriculture sur les territoires et la qualité de l'alimentation.** »

(Définition : Code rural et de la pêche maritime, Livre préliminaire, Art. L1-III et Art. 111-2-2)

**Loi LAAF du 13 octobre 2014 + Instruction du Gouvernement
DGAL/SDPAL/2017-294 du 30 mars 2017**

La définition des PAT

Les dates de la définition des PAT :

- Loi D'avenir de l'Agriculture et de la Forêt du 13 octobre 2014.
- Avril 2016 comité interministériel lance un groupe de concertation sur les PAT
- Été 2016 annonce des objectifs de (100 PAT fin 2017) - 500 PAT fin 2020 et d'une ligne spéciale dédiée dans l'Appel à projet PNA spécifique sur les PAT et augmentation de l'enveloppe. 2016 – 2017 : 22/47 ; 2017 – 2018 : 11/33
- Décret du 30 mars 2017 précise les critères de reconnaissance des PAT

Le cadre de référence commun (cf. instruction)

Ordre de méthode

 MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'ALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT	Instruction du Gouvernement DGAL/SDPAL/2017-294 30/03/2017
--	--

Direction générale de l'alimentation
Service de l'alimentation
Sous-direction de la politique de l'alimentation
Bureau de pilotage de la politique de l'alimentation
251 rue de Vaugirard
75 732 PARIS CEDEX 13
0149554955
N° NOR AGRG1709978C

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 0

Objet : Dispositif de reconnaissance des projets alimentaires territoriaux (PAT) par le ministère de l'agriculture, de l'alimentaire et de la forêt.

Destinataires d'exécution
Préfets de région Préfets de département : pour information

Résumé : Cette circulaire a pour objet de définir le dispositif de reconnaissance des projets alimentaires territoriaux (PAT) par le ministère de l'agriculture, de l'alimentaire et de la forêt, introduits par les articles 1-III et 39 de la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt.

Textes de référence : Articles L. 1-III et L.111-3-2 du code rural et de la pêche maritime
Instruction technique DGAL/SDPAL/2016-153 du 23/02/2016 ; Mise en œuvre par les DRAAF/DAAF de la politique publique de l'alimentation sur la période 2016-2017.

La circulaire précise la définition par 12 critères :

- 6 de ces 12 critères précisent les objectifs et le champ d'intervention du PAT,
- 3 critères précisent le contenu du PAT
- 3 critères précisent le processus d'élaboration

Les objectifs et le champ du PAT

2 critères sur les **liens du PAT avec** les politiques nationales et territoriales

4 critères sur le **rôle** du PAT **dans la structuration de filières, l'économie territoriale et les fonctions du SAT** (transversalité)

Le contenu du PAT

L'instruction réserve 3 de ses 12 critères à préciser le contenu :

4° il comporte **des actions opérationnelles** visant à sa réalisation ;

5° l'engagement des partenaires est formalisé sous la forme d'un **contrat** ;

6° le projet offre des **garanties** quant à sa **pérennité** et à son **impact** sur le territoire. Il est doté d'une **instance de gouvernance qui veille à la mise en œuvre des actions opérationnelles**. Il s'inscrit, **le cas échéant, dans une démarche de progrès**.

En plus, la Loi dit : « ... Ils peuvent **mobiliser des fonds publics et privés**. Ils peuvent également générer leurs propres ressources.»

L'élaboration du PAT

La circulaire réserve 3 de ses 12 critères à ce processus d'élaboration :

- 1° un PAT peut être à l'initiative d'une **large gamme d'acteurs**, tant publics que privés ;
- 2° il est **élaboré de manière concertée** avec différents acteurs du territoire. Il est en cohérence avec les projets similaires sur des territoires voisins ou conduits à une échelle territoriale plus large ou plus restreinte ;
- 3° il repose sur un **diagnostic partagé et cohérent, portant sur l'agriculture et les différentes dimensions de l'alimentation sur un territoire** ;

Les 3 types de PAT



TYPE 2 : PROJETS AGRI-ALIMENTAIRES STRUCTURANTS

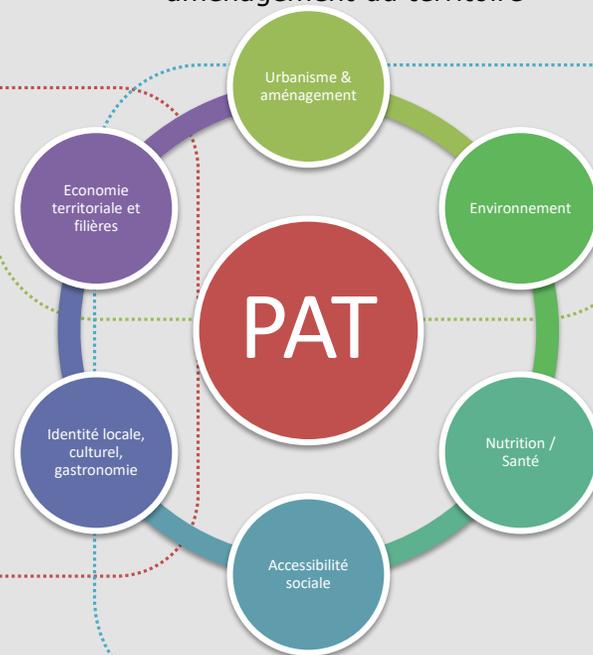
- De l'agriculture vers l'alimentaire, avec encore une forte orientation agricole
- Poids important des acteurs économiques (mais pas uniquement agricole)
- Lien entre économie, environnement et aménagement du territoire

TYPE 1 : PROJETS AGRI-ALIMENTAIRES PONCTUELS

- Fort poids agricole des projets (initiative émanant souvent du monde agricole)
- Lien souvent fait avec l'identité du territoire, le culturel et la gastronomie

TYPE 3 : PROJETS ALIMENTAIRES TRANSERVSUAUX

- Poids plus important de la société civile
 - Objectif fort de transversalité et de projet systémique
 - Initiatives variées (société civile, monde agricole, collectivités)
- Les enjeux économiques ne sont pas nécessairement mis en premier plan



La démarche de projet

Bien sur ... oui mais



Certes ...

- 1 Sensibilisation des acteurs
- 2 Arène de gouvernance
- 3 Diagnostic partagé
- 4 Orientations (Forum ouvert)
- 5 Programme d'actions
- 6 Suivi et évaluation

Neuf points de vigilance

Reprenant en partie la chronologie projet

1. Prendre la mesure de la grande transversalité d'une politique alimentaire et des spécificités de l'agriculture **et de la nécessaire articulation des échelles**
2. Associer une volonté politique forte du maître d'ouvrage à une gouvernance multi-acteurs ouverte aux règles définies
3. Conduire un diagnostic en continu de manière progressive et cohérente
4. Corriger chemin faisant les limites des démarches participatives
5. Articuler récit, qualité territoriale et actions pilote
6. Formaliser discours politique et programme d'actions
7. Réunir les moyens humains et financiers du projet alimentaire territorial
8. Installer la gouvernance alimentaire territoriale en charge de la mise en œuvre et de l'évaluation
9. Et communiquer tout au long du PAT

1

Installation
de la maîtrise
d'ouvrage

PV 1 - Prendre la mesure de la grande transversalité d'une politique alimentaire et des spécificités de l'agriculture ...

Bilan des actions de l'agglomération nantaise



Des actions reconnues, ambitieuses mais classiques
Un début de décloisonnement entre les services

- En interne : à l'intérieur de l'institution porteuse de l'élaboration du PAT
- En externe : dans le partenariat et la gouvernance du processus d'élaboration (... et le diagnostic)

*Echelles, problèmes à régler,
leviers*

1

Installation de la
maîtrise d'ouvrage

2

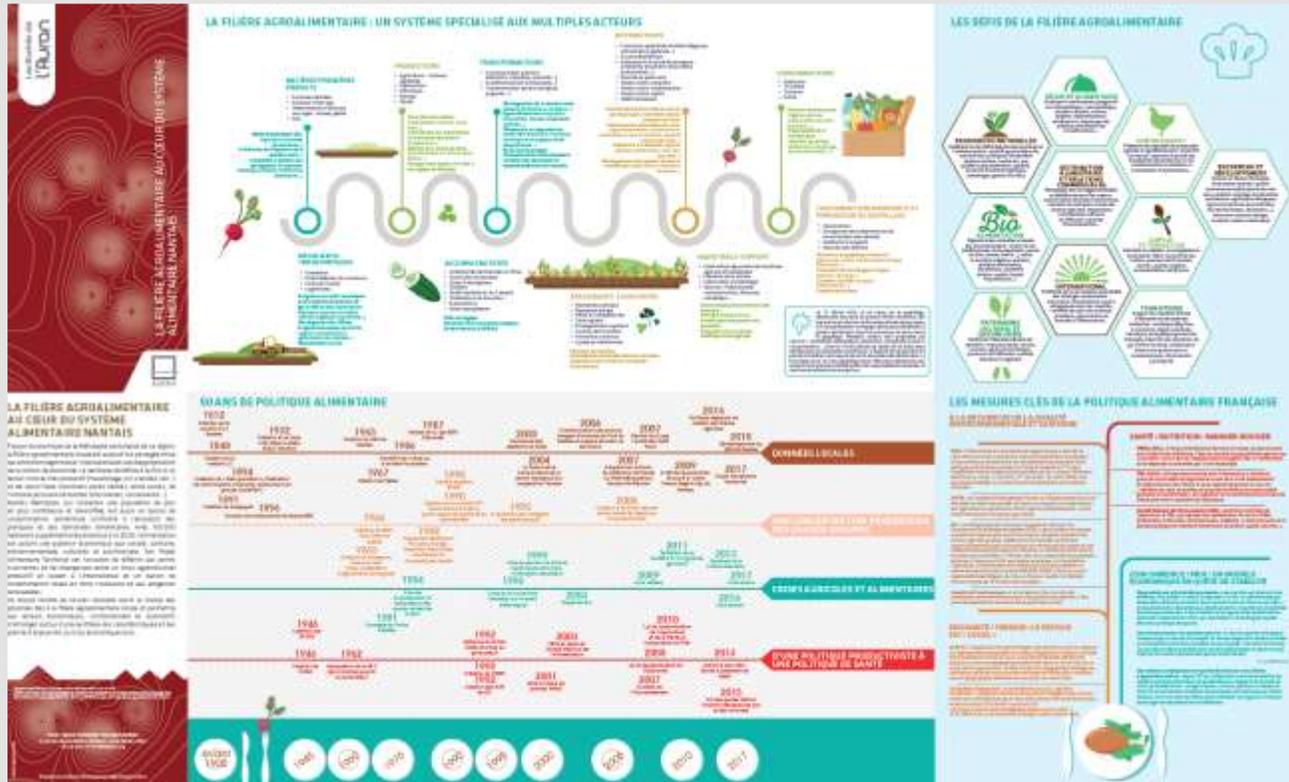
Mise en place de la
gouvernance initiale

PV 2 - Associer une volonté politique forte du maître d'ouvrage à une gouvernance multi-acteurs ouverte aux règles définies



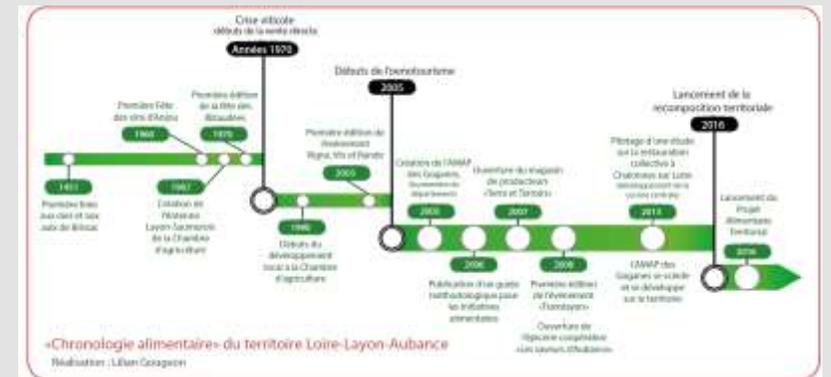
- Un équilibre à trouver : aller au-delà de la configuration classique Instance ouverte/Noyau dur.
- Elargir le cercle au-delà du binôme vice-président/chargé de mission.
- Mettre en place progressivement une instance de gouvernance ouverte dans une configuration suffisamment souple pour ne pas préjuger de la nature et de la composition de l'instance finale.
- Communiquer auprès des élus communaux, parties prenantes ... et consulter les habitants

PV 3 - Conduire un diagnostic en continu de manière progressive et cohérente



- Revisiter l'existant
- Diagnostiquer en continu
- Etat initial stratégique et multichamps

- Et toujours, problématiser



4

Co-construction de
la stratégie
alimentaire

PV 4 - Corriger chemin faisant les limites des démarches participatives



- Prendre de la hauteur et du recul
- Développer des modèles d'animation adaptés aux acteurs économiques
- Associer la population

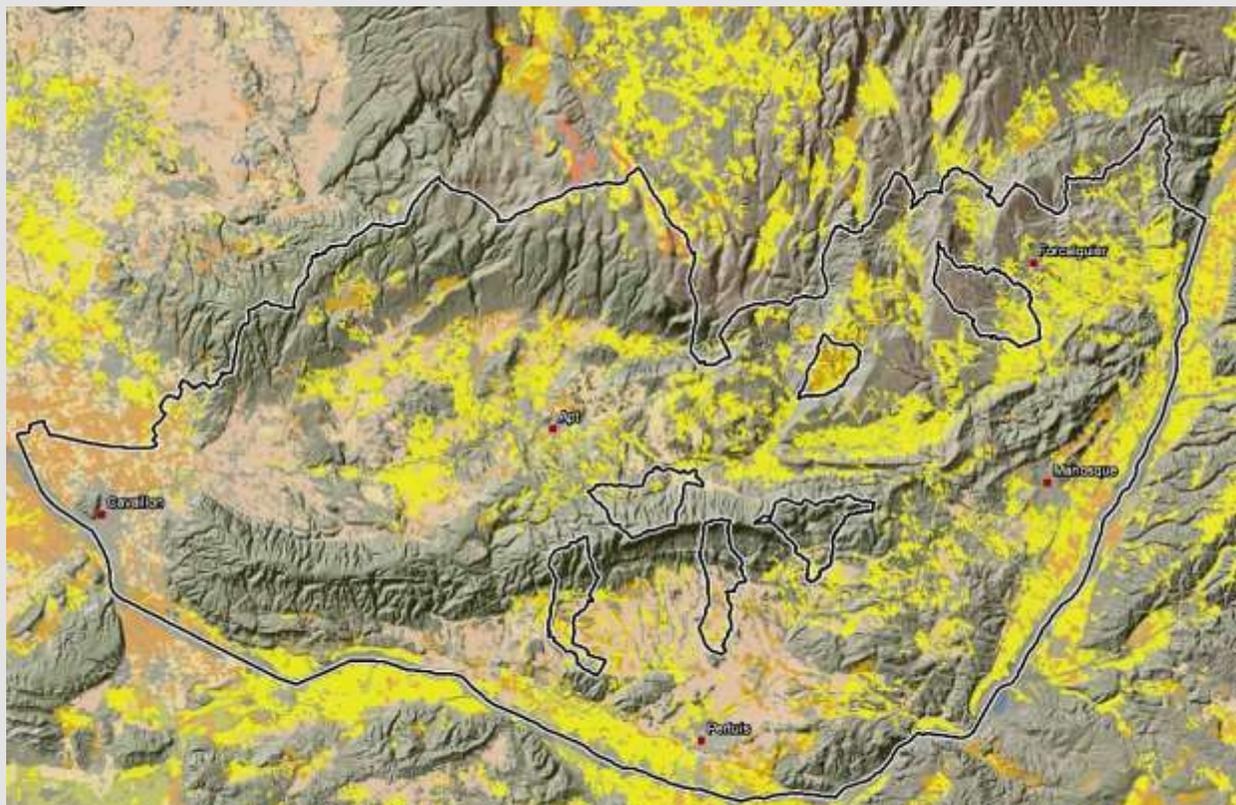
4

Co-construction de
la stratégie
alimentaire

5

Formalisation de la
stratégie et du
programme d'actions

5 – Articuler récit, qualité territoriale et
actions pilote



Un Patrimoine agricole exceptionnel

4

Co-construction de
la stratégie
alimentaire

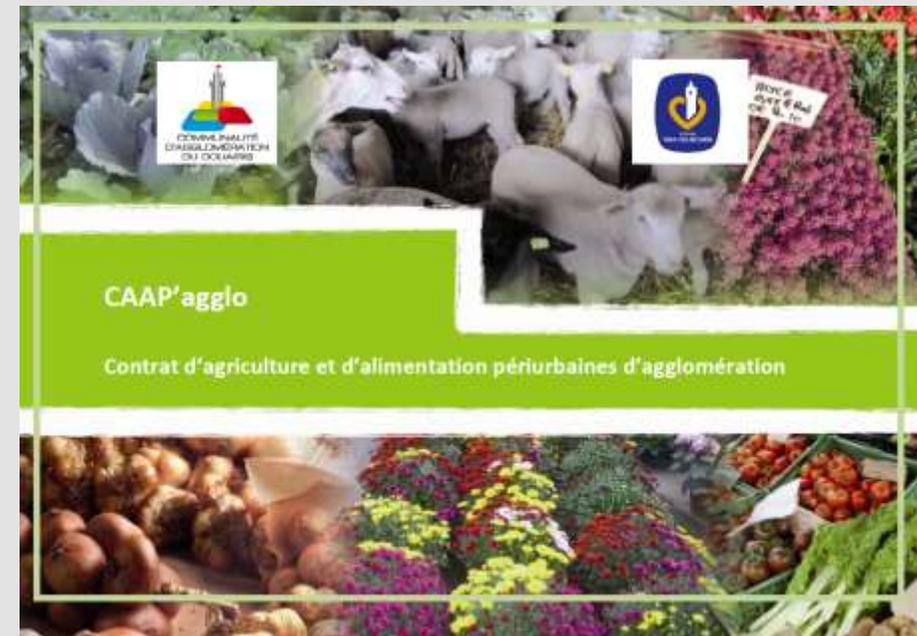
5

Formalisation de la
stratégie et du
programme d'actions

PV 6 - Formaliser discours politique et programme d'actions



- Charte, ...
- Contractualisation
- Engagements



6

Mise en œuvre, suivi
et évaluation

PV 7 – Réunir les moyens humains et financiers de la politique agricole et alimentaire d'agglomération



8 - Installer la gouvernance alimentaire territoriale en charge de la mise en œuvre et de l'évaluation



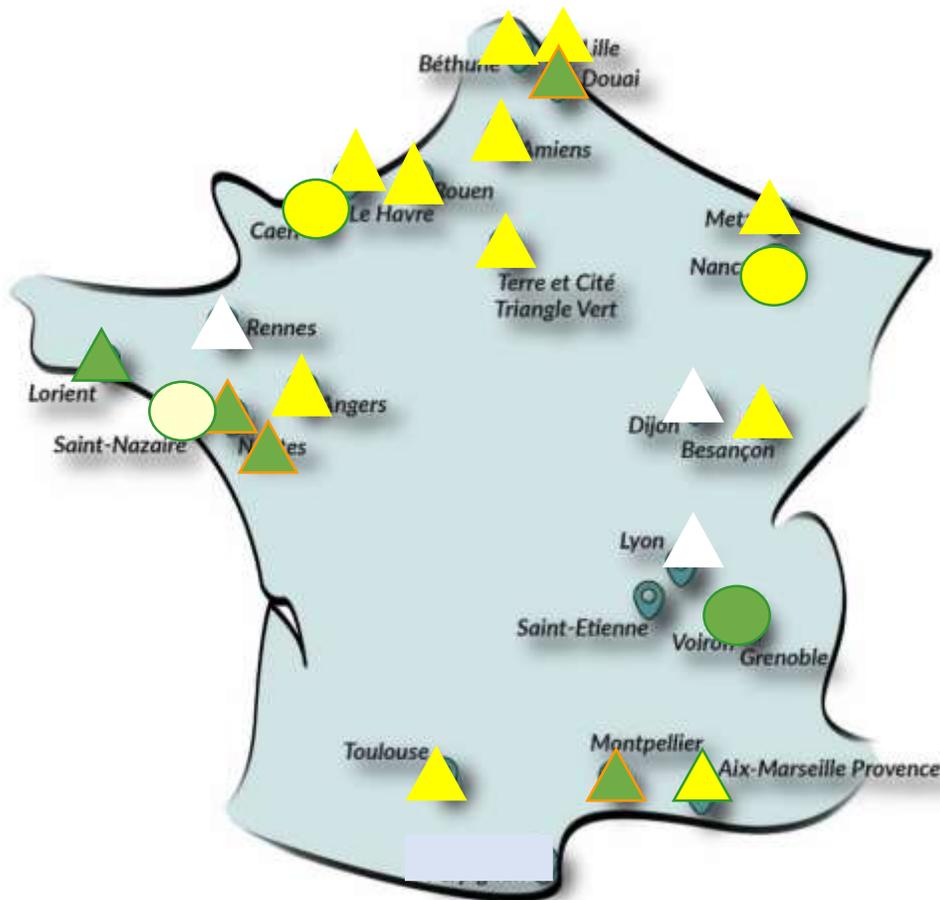
- Eviter un morcellement de la gouvernance au gré des commissions et des lobbys.
- Eviter toute marginalisation, de la politique alimentaire
- Evaluer de manière participative : ressources à venir (indicateurs)

9 – Et communiquer tout au long du PAT

Tout au long
de la démarche



Une forte mobilisation du dispositif



PAT



PAT élaboré



PAT en cours

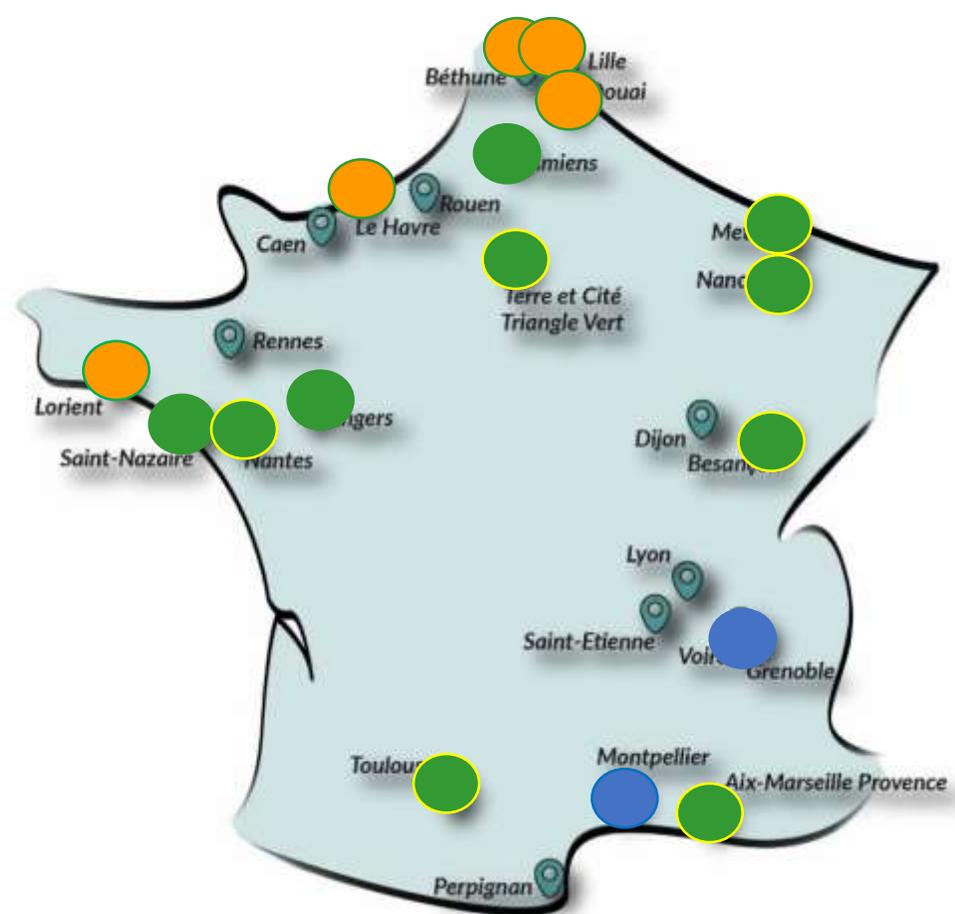
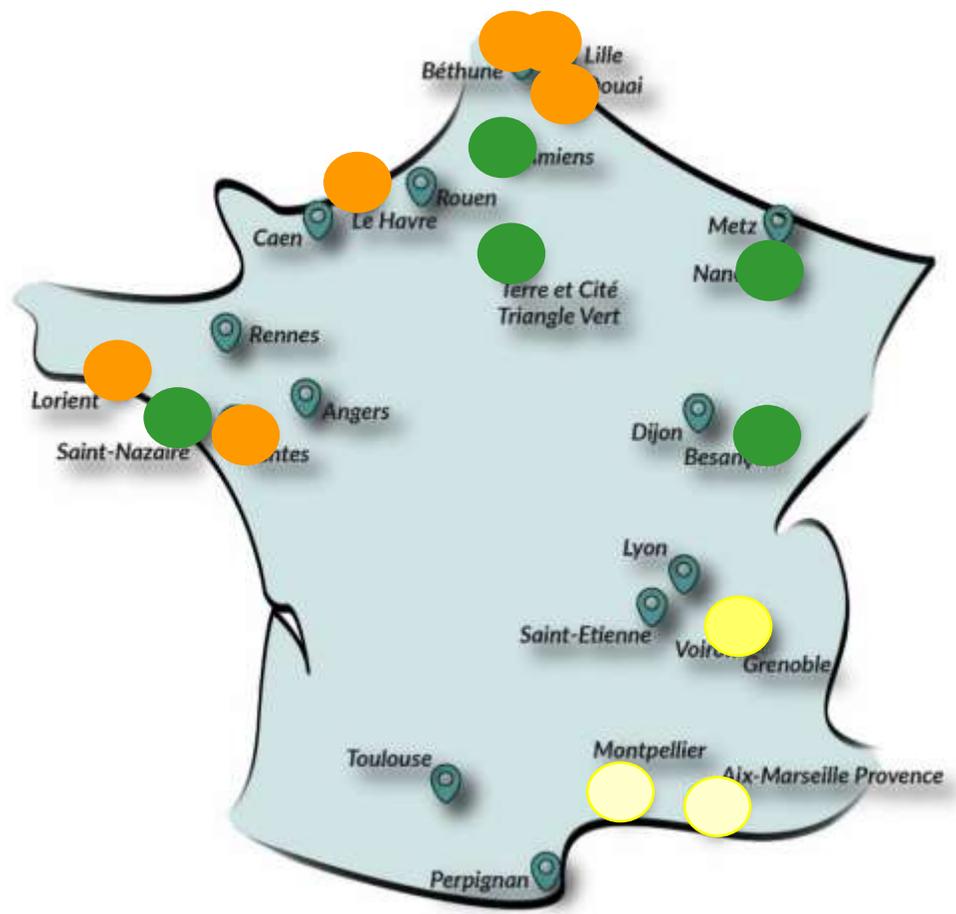


Pré - PAT

Cas particulier



Les deux familles de PAT et la gouvernance de leur élaboration



Quelques premiers points saillants

Les enjeux politiques locaux du discours sur l'alimentation et l'engouement PAT

La confirmation du prisme agri-alimentaire et la porosité entre débat national/choix locaux

Entre agriculture périurbaine et alimentation, la corrélation entre type 4 et PAT systémique

La frilosité de la gouvernance à la française

L'ambivalence de la recherche

Le PAT, antidote à la multiplication des arènes alimentaires ? PAT et Tiga ?

Interterritorialité et articulation des échelles

Le RnPAT et ses 5 axes (saison 2 : 2018 -2021)



Rn PAT
Réseau national
des Projets Alimentaires Territoriaux



Deux copilotes



Saison 2

Axe 1 – **Sensibiliser** tous les acteurs aux enjeux de l'alimentation durable et des projets alimentaires territoriaux pour élargir le cercle des parties prenantes et consolider le réseau

Axe 2 – **Capitaliser** et contribuer à **l'évaluation** du dispositif PAT

Axe 3 - **Accompagner** les acteurs dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs PAT

Axe 4 – **Innover** dans les champs stratégiques

Axe 5 – **Contribuer** à la cohérence de la politique alimentaire aux différentes échelles et entre territoires

- ✓ Mise en réseau pour développer les PAT
- ✓ Vision systémique et multi-acteurs
- ✓ PAT impliquant significativement la collectivité porteuse du projet de territoire

Merci de votre attention



Terres en villes

Le réseau français des acteurs des politiques agricoles et alimentaires d'agglomérations

www.terresenvilles.org

www.rnpat.fr

